



**COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 01 / 2025 - 2026, concernant la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) et la proposition de participation de la Commune de Vich au DISREN.**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 01 / 2025 - 2026 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 24 septembre 2025 et 3 février 2026. Nous tenons à remercier la Municipalité pour sa disponibilité, les explications fournies et les réponses précises apportées.

Pour être parfaitement clair, ce préavis pose la question de l'adhésion de notre commune au DISREN (dispositif financier) ou non, sans remettre en cause notre adhésion au Conseil Intercommunal de la Région de Nyon, ni la reconduction du DISREN avec ses règles de financement, etc., qui sont déjà approuvées et en vigueur à ce stade.

La COFIN a déjà traité le sujet par le passé et ce rapport se limitera aux aspects financiers, à savoir :

- L'adhésion au DISREN pourrait nous coûter jusqu'à un point d'impôt
- Cette adhésion représenterait une nouvelle charge échappant au contrôle direct de la commune
- Une adhésion n'apportera aucun pouvoir décisionnel supplémentaire par rapport à celui dont notre commune dispose déjà
- Aucun retour sur investissement n'est attendu à moyen terme
- Dans l'éventualité d'une contribution financière du DISREN à un projet impactant notre commune, celle-ci s'élèverait à environ 8% du projet en question (moyenne des 10 dernières années)

Au-delà de cette énumération, les aspects de la solidarité et de l'intégration de notre commune au sein de la Région Nyon sont à prendre en compte lors de votre vote.

Néanmoins, une question essentielle se pose: souhaitons-nous maintenir notre liberté de choix, c'est-à-dire la possibilité de décider de participer ou non à un projet via un préavis, et d'évaluer si celui-ci représente un intérêt régional, en fonction de la nature du concept présenté ? Une non-adhésion au DISREN ne nous empêche pas de rester solidaires, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises par le passé, en contribuant par exemple au passage sous voie de la gare de Gland, en participant aux financements de Télé-Dôle et à celui de la création de la Maison des Vins de la Côte.

Au vu de ce qui précède, nous recommandons donc de refuser le préavis tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,

Mark Tritten

Marcel Biedermann

Marcel Miesen

André Jaquet

Michel Peiris